



**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL**  
Siège social : rue des fusillés,20 – 1340 Ottignies  
Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) – N° BCE : 0680.919.907

## **Procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2020**

### **Présents**

BELLET Christophe, DEMELENNE Michaël, CAMMARATA Isabelle, DAMBLY Chantal, DUNGELHOEFF Catherine, LEFEBVRE Gwenaëlle, LINKENS Isabelle, MEUNIER Sophie, PITZ Francis, ROZENBERG Alain, VAN TICHELEN Benoit.

### **Excusés**

BLAFFART Geoffrey (procuration à Isabelle Linkens), LICOUR Laurence (procuration à Catherine Dungalhoeff)

### **Absent**

LORIA Salvatore

---

## **1. Approbation du PV du 21 janvier 2020**

Ajouter au point 4 des commissions CAF : Le point sur la valorisation de la fonction administrative a été abordé en CA .

Le PV est approuvé

Avant d'aborder les points du PV, Alain Rosenberg confirme son départ du SSM Safran pour recentrer son activité sur Bruxelles. Il deviendra responsable d'un hôpital de jour. Il s'agit donc de sa dernière présence au CA de la FéWassm. Le président le remercie chaleureusement pour son investissement et la richesse des échanges avec lui.

La question de son remplacement se pose puisque son poste devient vacant. Le CA décide d'envoyer un mail aux membres du Brabant Wallon afin de lancer une candidature. S'il y a un candidat, il sera membre invité jusqu'à la prochaine AG sans droit de vote. S'il n'y a pas de candidat, l'offre sera alors étendue aux autres provinces, comme le prévoit les statuts.

## **2.Retour du bureau**

- Contact avec François Leclercq concernant la subvention
  - ✓ Il demande des justifications pour cette demande, il se demande pourquoi ce ne sont pas les membres qui paient pour l'engagement
  - ✓ Il informe que le cabinet travaille en collaboration avec l'Aviq, que les subventions sont à l'Aviq pour validation
  - ✓ Il demande des précisions /confirmation que la Féwassm et le Cresam ne font pas double emploi
  - ✓ Il n'y aura pas de pluriannuelles et probablement une diminution de la subvention
  - ✓ Concernant le décret, il veut mettre en place une méthodologie avec les différents partenaires.
  
- Coordinatrice  
En cas de nouvelle subvention, on propose le poste à Murielle Norro.  
2 personnes la rencontre pour : - repréciser le cadre de travail → horaire et lieu
  - revenir sur la problématique déjà évoquée
  - calculer le nombre d'heures possible
  - mettre en place un accompagnement/évaluation

## **3. Contact avec le Cabinet Morreale**

Evoqué au point 2

## **4. Rapport d'activité**

Le rapport est validé

## **5. Site Internet**

Présentation par Christophe Bellet du site internet, structure et proposition de contenu.  
Les remarques sont faites au fur et à mesure et des adaptations sont proposées .  
Le site pourrait être prêt pour fin avril.

## **6. Retour des commissions**

### **Ethique et clinique**

- Colloque : des questions sont posées par la commissions concernant l'objectif, la forme du colloque et crainte par rapport à la masse de travail. → il s'agit d'avoir un espace d'élaboration clinique destiné à nos membres, le thème est apporté par la commission, l'organisation est portée par le CA.

- Le paiement des RDV manqués : ça doit être abordé dans les dimensions éthique, légale, déontologique, économique

### CAF

Interpellation d'un SSM concernant la revalorisation du barème des secrétaires. Cette question sera travaillée en même temps que la fonction DA car les 2 fonctions sont liées. Il y a beaucoup de disparité dans le contenu de leur travail.

Une réponse leur sera faite.

### Stratégique et politique

Etat d'avancement de l'organisation de la JPO.

Un budget de +/- 500€ est à prévoir pour la graphiste.

Site internet : voir point 5

## **7. Cadastre en santé mentale**

La Féwassm valide la typologie des opérateurs agréés /subventionnés par l'Aviq

## **8. Invitation de la Ligue bruxelloise en santé mental**

La Ligue sera présente au CA du 19/5 de 13h30 à 14h30. Il s'agira d'établir le lien, de réfléchir ensemble tout en respectant la liberté de chacun.

Les échanges se feront autour de différentes questions :

- notre position par rapport à l'articulation de PO régionaux et fédéraux
- la réforme des soins de santé des personnes âgées
- le recueil des données
- la 1<sup>ère</sup> ligne

## **9. Newsletter**

Pas de Newsletter ce mois-ci

## **10.Divers**

- Upsy : interpellation à propos d'un courrier à destination de la ministre de la santé qui attire l'attention sur une divergence de vue avec l'union professionnelle flamande, la difficulté pour des psychologues étrangers d'obtenir le visa et l'absence de code de déontologie pour les psychologues qui dépendent directement du ministère de la santé.  
Si sur le fond la Féwassm rejoint ces inquiétudes, elle est une fédération qui défend les services dans leur pluridisciplinarité, elle ne signera pas un courrier qui ne défend qu'une fonction.
- Consultation des notes personnelles : depuis le RGPD, le patient a un accès direct aux notes personnelles. La commission des psychologues veut faire modifier la loi pour que

le patient puisse consulter les notes personnelles de façon différée avec l'intermédiaire d'un professionnel. Une autre interprétation possible, les notes font partie de la vie privée du thérapeute.

- Proposition d'une ½ journée d'info sur les obligations concernant le visa, l'agrément à la FWB, la commission...

Quelles sont les obligations à remplir pour être psychologue dans un SSM ,

Le CA est levé